Pour l'utilisateur

Notice d’emploi

atmoMAG

MAG BE ..-0/1 GX, MAG BE/FR ..-0/1 GX

BEfr

Éditeur/fabricant
Vaillant GmbH
Berghauser Str. 40 ▮ D-42859 Remscheid
Tel. +49 21 91 18-0 ▮ Fax +49 21 91 18-28 10
info@vaillant.de ▮ www.vaillant.de

Vaillant

Sommaire

1 Sécurité ... 3
1.1 Mises en garde relatives aux opérations ... 3
1.2 Utilisation conforme ... 3
1.3 Consignes générales de sécurité ... 3
2 Remarques relatives à la documentation ... 6
2.1 Respect des documents complémentaires applicables ... 6
2.2 Conservation des documents ... 6
2.3 Validité de la notice ... 6
3 Description du produit ... 6
3.1 Mentions figurant sur la plaque signalétique ... 6
3.2 Éléments de commande ... 6
3.3 DEL témoin ... 6
3.4 Marquage CE ... 7
4 Fonctionnement ... 7
4.1 Protection de type armoire ... 7
4.2 Préparation de la mise en fonctionnement ... 7
4.3 Mise en service du produit ... 7
4.4 Mise en marche de l’appareil ... 7
4.5 Puisage d'eau chaude sanitaire ... 7
4.6 Réglage de la température d'eau chaude ... 8
4.7 Réglage de la puissance du produit ... 8
5 Dépannage ... 8
5.1 Identification et résolution des défauts ... 8
5.2 Réinitialisation de l’appareil ... 8
6 Entretien et maintenance ... 8
6.1 Maintenance ... 8
6.2 Entretien du produit ... 9
7 Mise hors service ... 9
7.1 Mise hors service provisoire de l’appareil ... 9
7.2 Mise hors service définitive de l’appareil ... 9
7.3 Comportement en présence d'un risque de gel ... 9
8 Recyclage et mise au rebut ... 9
9 Garantie et service après-vente ... 10
9.1 Garantie ... 10
9.2 Service après-vente ... 10
Annexe ... 11
A Identification et élimination des dérangements ... 11

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs

Danger !
Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves

Danger !
Danger de mort par électrocution

Avertissement !
Risque de blessures légères

Attention !
Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Les produits sont des chauffe-bain instantanés à gaz destinés, de par leur fonction, à la production d'eau chaude sanitaire.

L'utilisation conforme de l'appareil suppose :

– le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
– le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.

1.3.2 Danger de mort en cas d'obturation ou de fuite de la conduite des gaz de combustion

En cas d'odeur de gaz de combustion dans les bâtiments :

- Ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- Éteignez l'appareil.
- Contactez un installateur spécialisé.

1.3.3 Risque d'intoxication en cas d'apport insuffisant en air de combustion

Conditions: Fonctionnement dépendant de l'air ambiant

- Faites en sorte que l'alimentation en air de combustion soit suffisante.

1.3.4 Risques de corrosion en cas d'air de combustion ou d'air ambiant inadapté

Les aérosols, les solvants, les détergents chlorés, les peintures, les colles, les produits ammoniaqués, les poussières et autres risquent de provoquer un phénomène de corrosion au niveau du produit et du conduit du système ventouse.

- Faites en sorte que l'air de combustion soit exempt de fluor, de chlore, de soufre, de poussières etc.
- Veillez à ce qu'il n'y ait pas de substances chimiques entreposées dans la pièce de montage.

1.3.5 Danger de mort dû aux substances explosives et inflammables

- N'entreposez et n'utilisez pas de substances explosives ou inflammables (par ex. essence, papier, peinture) dans la pièce d'installation du produit.

1.3.6 Danger de mort en cas de fuite de gaz

En cas d'odeur de gaz dans les bâtiments :

- Évitez les pièces où règne une odeur de gaz.
- Si possible, ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- Évitez les flammes nues (par ex. briquet ou allumettes).
- Ne fumez pas.
- N'utilisez surtout pas d'interrupteur électrique, fiche de secteur, sonnette, téléphone ou autre interphone dans le bâtiment.
- Fermez le dispositif d'arrêt du compteur à gaz ou le dispositif de coupure principal.
- Si possible, fermez le robinet d'arrêt du gaz du produit.
- Prévenez les habitants en les appelant ou en frappant à leur porte.
- Quittez immédiatement le bâtiment et veillez à ce que personne n'y pénètre.
- Prévenez la police et les pompiers dès que vous avez quitté le bâtiment.
- Prévenez le service d'urgence du fournisseur de gaz avec un téléphone situé hors du bâtiment.

1.3.7 Risque de dommages matériels sous l'effet du gel

- Assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service dans tous les cas lorsqu'il gèle, mais aussi que toutes les pièces sont suffisamment chauffées.
- Si vous ne pouvez pas faire en sorte que l'installation de chauffage reste en service, faites-la vidanger par un installateur spécialisé.

1.3.8 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- Veuillez immédiatement contacter un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3.9 Danger de mort en cas d'omission de dispositif de sécurité

Tout dispositif de sécurité manquant (par ex. soupape de sécurité, vase d'expansion) peut entraîner des brûlures mortelles ou d'autres blessures graves, notamment en cas d'explosion.

- Demandez à l'installateur spécialisé de vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

1.3.10 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil.
- N'effectuez aucune modification :
  - au niveau de l'appareil

- au niveau des conduites d’arrivée de gaz, d’air, d’eau et des câbles électriques
- au niveau de l’installation d'évacuation des gaz de combustion
- au niveau de la soupape de sécurité
- au niveau des conduites d’évacuation
- au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

► Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

► Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

Appareil - référence d'article

MAG BE/FR 11-0/1 GX H	0010006911
MAG BE 11-0/1 GX B	0010006912
MAG BE 14-0/1 GX H	0010006913
MAG BE 14-0/1 GX B	0010006914

3 Description du produit

3.1 Mentions figurant sur la plaque signalétique

La plaque signalétique est montée d'usine sur la face avant du coupe-tirage antirefouleur, sous l'habillage du produit.

Mention figurant sur la plaque signalétique	Signification
MAG	Catégorie de produit
11/14	Puissance en l/min
-0/1	Raccord de cheminée/version du produit
G	avec allumage électrique et générateur
X	avec capteur des gaz de combustion
atmoMAG	Gamme de produits
Type B11 BS	Types d'appareils au gaz admissibles
cat. I	Appareil monogaz
2E+, 3+	Catégories de gaz autorisées
G20/25/30/31	Types de gaz avec pression de raccordement autorisés
$P_{nom.}$	Puissance utile maximale
$P_{min.}$	Puissance utile minimale
$Q_{nom.}$	Charge thermique maximale
$Q_{min.}$	Charge thermique minimale
$P_{w\ max.}$	Pression d'eau maximale admissible
Marquage CE	→ Chap. « Marquage CE »
Numéro de série	7e au 16e chiffre = référence d'article du produit

3.2 Éléments de commande

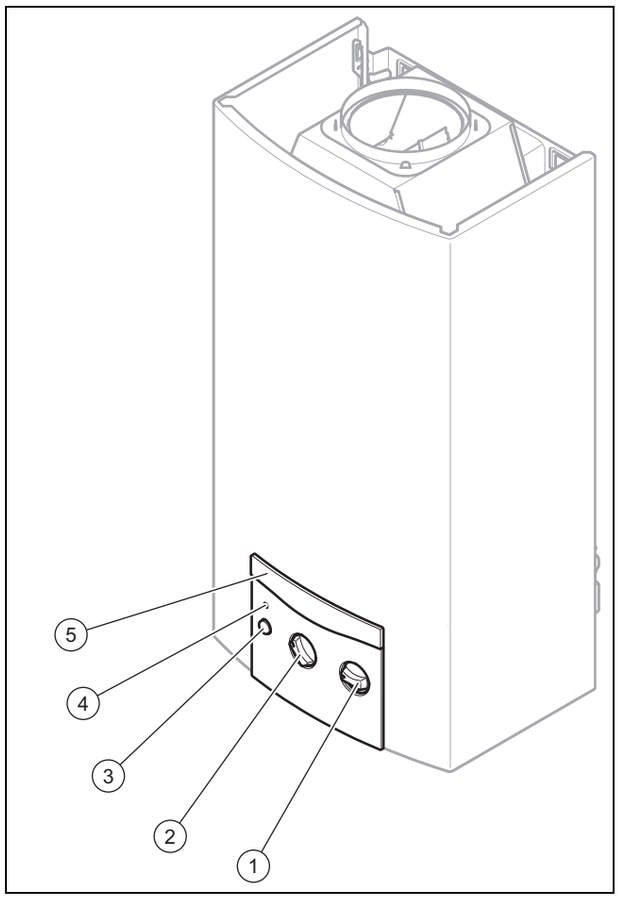

1 Sélecteur de température
2 Bouton de réglage de puissance (10 niveaux de 50 à 100 %)
3 Interrupteur général
4 DEL témoin
5 Panneau supérieur du tableau de commande

3.3 DEL témoin

Fonctionnement	Signification
DEL témoin allumée (couleur bleue)	Le brûleur est en marche.
DEL témoin clignotante (couleur rouge)	Défaut
DEL témoin clignotante (couleur bleue)	Le générateur ne produit pas suffisamment de tension pour mettre le produit en fonctionnement.

3.4 Marquage CE

Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

4 Fonctionnement

Avertissement !
Risque de brûlure dû à l'eau chaude !

Un réglage incorrect des températures d'eau chaude et de l'eau très chaude dans les conduites peut occasionner des brûlures.

► Contrôlez la température d'eau chaude à la main.

Attention !
Risques de dommages si l'eau de chauffage est très calcaire, corrosive ou qu'elle contient des produits chimiques !

Une eau du robinet inadaptée risque d'endommager les joints et les membranes, de boucher les composants hydrauliques, aussi bien dans l'appareil que dans l'installation de chauffage, ou encore de provoquer des bruits.

► Vous devez systématiquement utiliser une eau de chauffage adaptée pour l'installation de chauffage.

4.1 Protection de type armoire

La conception de la protection de type armoire de l'appareil est soumise à des prescriptions particulières.

Si vous souhaitez monter une protection de type armoire pour votre appareil, adressez-vous à une société d'installation agréée. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

4.2 Préparation de la mise en fonctionnement

1. L'installateur spécialisé qui a procédé à l'installation du produit peut vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs d'arrêt.
2. Ouvrez le robinet d'arrêt du gaz à fond.
3. Ouvrez la soupape d'arrêt d'eau froide réglée sur place.

4.3 Mise en service du produit

► Ne procédez pas à la mise en fonctionnement du produit avant que l'habillage ne soit totalement fermé.

4.4 Mise en marche de l'appareil

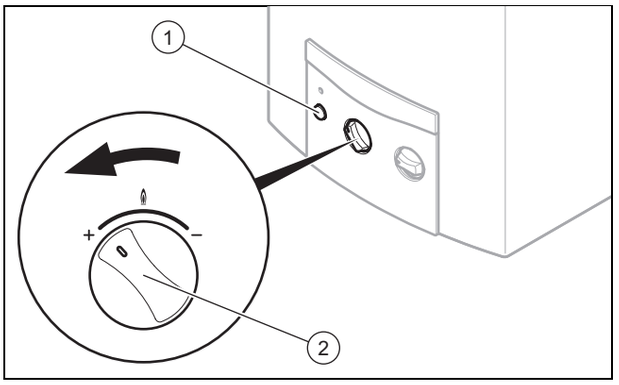

1. Appuyez sur l'interrupteur général **(1)** de sorte qu'il s'enclenche.
2. Tournez le bouton de réglage de puissance **(2)** et amenez-le au niveau souhaité.

   ◁ Le produit est opérationnel.

Remarque
Si vous constatez un défaut d'étanchéité au niveau de la conduite d'eau chaude, entre le produit et le point de puisage, fermez immédiatement la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place.
Faites réparer les défauts d'étanchéité par un installateur spécialisé.

4.5 Puisage d'eau chaude sanitaire

1. Ouvrez le robinet d'eau chaude du point de puisage.

   ◁ Le produit se met en marche automatiquement.
   ◁ La DEL témoin devient bleue lorsque le produit est en fonctionnement.

Conditions: Il n'y a pas d'eau chaude.

► Vérifiez qu'une éventuelle vanne d'arrêt montée en amont du robinet d'eau chaude est complètement ouverte.
► Vérifiez que l'interrupteur général du produit est bien enclenché.
► Démontez le tamis monté dans le robinet d'eau chaude, puis vérifiez que le tamis n'est ni encrassé ni entartré.
► Détartrez le tamis avec un produit détartrant.

2. Fermez le robinet d'eau chaude du point de puisage.

   ◁ Le produit ne se met pas en marche automatiquement.

4.6 Réglage de la température d'eau chaude

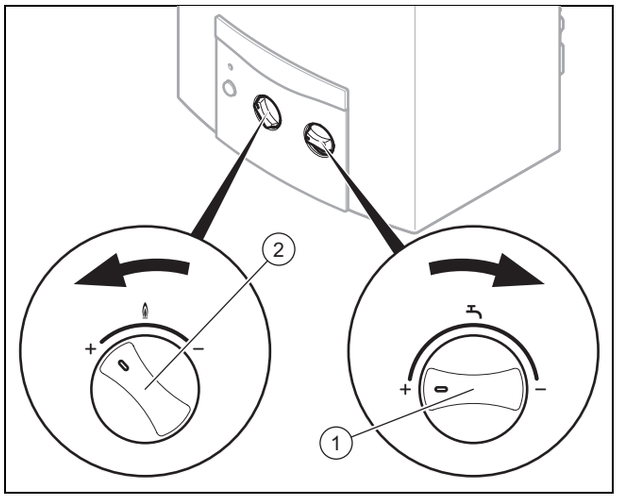

1. Tournez le sélecteur de température **(1)** dans le sens des aiguilles d'une montre pour augmenter la température d'eau chaude.
2. Tournez le sélecteur de température dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour réduire la température d'eau chaude.

   ◁ Le produit assure le maintien constant de la température d'eau chaude indépendamment de la quantité d'eau chaude puisée.

4.7 Réglage de la puissance du produit

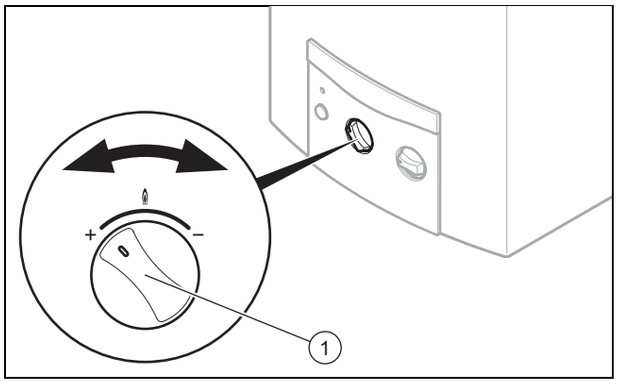

1. Tournez le bouton de réglage de puissance **(1)** dans le sens des aiguilles d'une montre pour réduire la puissance du produit.
2. Tournez le bouton de réglage de puissance dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour augmenter la puissance du produit.
   – Vous pouvez régler la puissance du produit sur dix niveaux différents, entre 50 % et 100 % de la valeur thermique nominale, et modifier la température d'eau chaude indépendamment de la quantité d'eau.

Remarque

Une réduction de la puissance max. du produit a pour effet de réduire la température de sortie, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie. Cependant, la température de l'eau baisse quand une quantité élevée d'eau est puisée.

4.7.1 Modulation

Dans la plage située entre le niveau de puissance sélectionné et la puissance minimale possible du produit (env. 40 %), la quantité de gaz est automatiquement ajustée en continu à la quantité puisée, ce qui explique que la température de sortie reste constante.

5 Dépannage

5.1 Identification et résolution des défauts

► Tout défaut est signalé par la DEL témoin, qui devient rouge clignotante. Les possibilités d'intervention de l'utilisateur se limitent exclusivement aux défauts qui figurent dans le tableau en annexe.

Identification et élimination des dérangements (→ page 11)

► Si l'appareil ne fonctionne pas correctement alors que vous avez contrôlé les points indiqués dans le tableau, contactez un installateur spécialisé pour remédier au problème.

5.2 Réinitialisation de l'appareil

Si le produit a été bloqué par un dispositif de sécurité, attendez env. 15 minutes, puis effectuez une réinitialisation. Il faut réinitialiser le produit pour qu'il puisse se rallumer automatiquement.

► Pour réinitialiser le produit, procédez comme suit :
  – Fermez le robinet d'eau.
  – Rouvrez le robinet d'eau.
  – N'actionnez **pas** l'interrupteur général.

► L'autre procédure de réinitialisation du produit est la suivante :
  – Laissez le robinet d'eau ouvert.
  – Appuyez deux fois sur l'interrupteur général, pour éteindre le produit, puis le rallumer.

► En cas d'échec de la réinitialisation ou de blocage répété du produit sous l'effet d'un dispositif de sécurité, adressez-vous à un installateur spécialisé pour dépannage.

► Ne remettez le produit en fonctionnement que si l'installateur spécialisé a éliminé le défaut.

6 Entretien et maintenance

6.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

6.2 Entretien du produit

Attention !
Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptés !

- N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

- Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

7 Mise hors service

7.1 Mise hors service provisoire de l'appareil

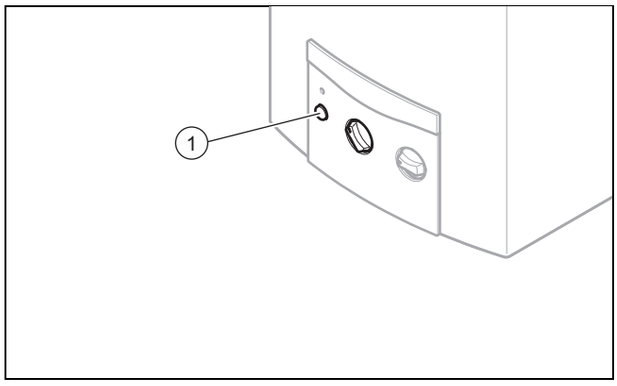

- Actionnez l'interrupteur général.
- Fermez le robinet d'arrêt du gaz monté sur place.
  - ◁ L'alimentation gaz du brûleur du chauffe-bain instantané à gaz est désormais fermée.
- Ouvrez la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place.

7.2 Mise hors service définitive de l'appareil

- Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

7.3 Comportement en présence d'un risque de gel

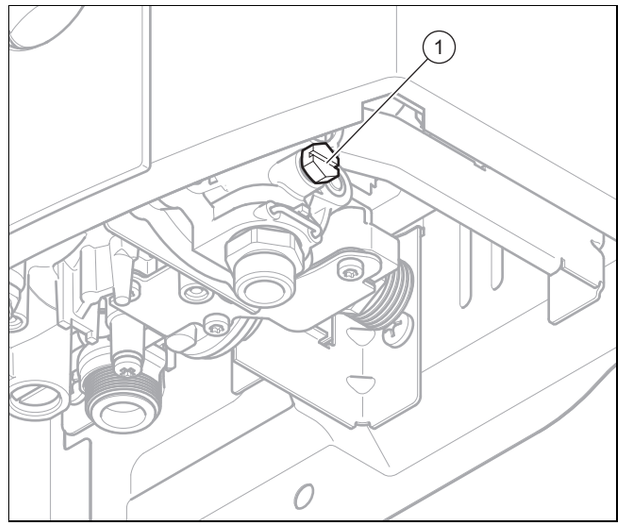

En présence d'un risque de gel, il est nécessaire de protéger le produit du gel. Pour ce faire, vous devez vidanger le chauffe-bain instantané à gaz.

- Mettez provisoirement le produit hors fonctionnement (→ page 9).
- Dévissez la vis de vidange **(1)**.
- Ouvrez tous les robinets d'eau chaude raccordés au produit afin que le produit et la conduite se vident complètement.
- Laissez les robinets d'eau chaude et la vis de vidange ouverts jusqu'à ce que vous remettiez le produit en fonctionnement une fois le risque de gel écarté.
- Lors du remplissage ultérieur, ne remettez le produit en fonctionnement que si de l'eau s'écoule des robinets d'eau chaude après avoir ouvert la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place.

8 Recyclage et mise au rebut

- Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.

Si le produit porte ce symbole :

- Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.

Si le produit ou les piles qu'il contient portent ce symbole, cela signifie que les piles peuvent contenir des substances nocives ou polluantes.

- Dans ce cas, déposez les piles dans un point de collecte de piles usagées.

9 Garantie et service après-vente

9.1 Garantie

La période de garantie des produits Vaillant s'élève à 2 ans minimum contre tous les défauts de matériaux et les défauts de construction à partir de la date de facturation. La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verait automatiquement annulée.
3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie dûment complète, signée et affranchie doit nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'est pas d'application si le mauvais fonctionnement de l'appareil serait provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de toute usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans tel cas, il y aura facturation de nos prestations et des pièces fournies. Toute facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et à la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisée, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

9.2 Service après-vente

N.V. Vaillant S.A.
Golden Hopestraat 15
B-1620 Drogenbos
Belgien, Belgique, België

Service après-vente: 2 334 93 52

Annexe

A Identification et élimination des dérangements

Problème	Cause	Action corrective
Aucun fonctionnement La DEL témoin est éteinte.	Pression d'eau insuffisante	Assurez l'alimentation gaz. Veillez à ce que la soupape d'arrêt d'eau froide soit ouverte. Si le défaut persiste, contactez un installateur spécialisé pour y remédier.
Le produit ne se met pas en marche. La DEL témoin devient rouge clignotante dans les 10 minutes suivant la fin du puisage.	Alimentation gaz coupée Présence d'air dans la conduite d'alimentation gaz Pression d'eau insuffisante Défaut au niveau du dispositif d'allumage	Assurez l'alimentation gaz. Pour le gaz de pétrole liquéfié (GPL) : Remplacez la bouteille de gaz vide par une bouteille de gaz pleine. Vérifiez que la vanne d'arrêt du raccordement au gaz est ouverte. Ouvrez et fermez le robinet d'eau à plusieurs reprises pour éliminer l'air de l'alimentation gaz. Si le défaut persiste, contactez un installateur spécialisé pour y remédier.
La DEL témoin est rouge clignotante.	Pression d'eau insuffisante Alimentation gaz coupée Présence d'air dans la conduite d'alimentation gaz	Assurez l'alimentation gaz. Pour le gaz de pétrole liquéfié (GPL) : Remplacez la bouteille de gaz vide par une bouteille de gaz pleine. Ouvrez et fermez le robinet d'eau à plusieurs reprises pour éliminer l'air de l'alimentation gaz. Si le défaut persiste, contactez un installateur spécialisé pour y remédier.
	Pression d'eau insuffisante Le produit s'est coupé sous l'effet d'un dispositif de sécurité.	Veillez à ce que la soupape d'arrêt d'eau froide soit ouverte. Attendez 10 minutes, puis remettez le produit en fonctionnement. Si le défaut persiste, contactez un installateur spécialisé pour y remédier.

0020200866_02 ▮ 28.01.2016

N.V. Vaillant S.A.
Golden Hopestraat 15 ▮ B-1620 Drogenbos
Tel. 2 334 93 00 ▮ Fax 2 334 93 19
Kundendienst 2 334 93 52 ▮ Service après-vente 2 334 93 52
Klantendienst 2 334 93 52
info@vaillant.be ▮ www.vaillant.be

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.
Sous réserve de modifications techniques.